

**Commission permanente sur les finances,  
les services administratifs et le capital humain**

**Étude du processus budgétaire**

**Recommandations adoptées à l'unanimité le 12 juin 2007**

Considérant que le processus budgétaire a fait l'objet d'une révision systématique après une première année de mise en application dans le nouveau contexte de gouvernance, la commission recommande :

**R-1**

Que l'administration municipale approuve le processus budgétaire tel que révisé par le Service des finances;

Considérant que la commission souhaite favoriser la participation des citoyens au processus budgétaire et que le calendrier qui accompagne le processus révisé par le Service des finances facilite cette participation, la commission recommande :

**R-2**

Que l'administration municipale respecte l'échéancier proposé par le Service des finances pour chacune des étapes du processus budgétaire;

Considérant la volonté de favoriser la compréhension et la discussion des enjeux budgétaires et financiers, la commission recommande :

**R-3**

Que le Service des finances veille à ce que les termes en usage soient bien définis et clarifiés afin de dissiper toute confusion, comme ce fut le cas, par exemple, entre les notions de cadre financier et de budget;

Considérant qu'il existe certains sujets d'intérêt commun entre la commission du conseil municipal sur les finances, les services administratifs et le capital humain et la commission du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration, la commission recommande :

**R-4**

Que l'administration municipale considère la possibilité que les deux commissions réalisent conjointement certains travaux de compétence mixte.